

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/064 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER UN MARCHÉ RELATIF A L'ELABORATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DU TOUR DE FRANCE CYCLISTE 2013

SEANCE DU 23 MARS 2012

L'An deux mille douze et le vingt-trois mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. LUCCIONI Jean-Baptiste à Mme FERRI-PISANI Rosy
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché d'élaboration d'un plan de communication dans le cadre du Tour de France Cycliste 2013.

La Collectivité Territoriale de Corse souhaite s'attacher les services d'un professionnel de la communication afin de maîtriser son plan de communication et d'optimiser la promotion de l'évènement.

Il est par conséquent envisagé de lancer un appel d'offres ouvert européen sous la forme d'un marché à bons de commande pour une durée de 24 mois.

Les minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés à :

Lot	Montant Minimum	Montant Maximum
Lot 1 - Conception et réalisation de la campagne de communication Tour de France 2013	10 000,00 € HT	70 000,00 € HT
Lot 2 - Impression et livraison de supports de communication	30 000,00 € HT	90 000,00 € HT
Lot 3 - Fourniture, sérigraphie et livraison de matériel publicitaire	20 000,00 € HT	80 000,00 € HT
Lot 4 - Organisation des relations presse spécialisées, presse nationale et internationale	20 000,00 € HT	80 000,00 € HT
Lot 5 - Conseil média et achat d'espaces publicitaires dans la presse	30 000,00 € HT	100 000,00 € HT

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 mars 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif à l'élaboration d'un plan de communication dans le cadre du Tour de France Cycliste 2013.

Conformément à la délibération n° 10/231 AC de l'Assemblée de Corse décidant de la candidature de la Corse à l'organisation du Grand départ du Tour de France cycliste 2013, suite à l'annonce officielle de la candidature corse accueillie favorablement et afin de coordonner l'action des collectivités concernées par cet évènement, la Collectivité Territoriale de Corse et les collectivités partenaires se sont constituées en Comité Local d'organisation (Villes de Porto-Vecchio, Bastia, Ajaccio, Calvi et les Départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud).

La CTC, chef de file du projet, souhaite s'attacher les services d'un ou plusieurs professionnels de la communication afin de préparer dans les meilleures conditions possibles la réussite de l'évènement.

En effet, l'accueil de la centième édition du Tour de France en 2013 constitue, pour l'île, un évènement historique.

Né de la volonté d'un passionné, le Tour s'est progressivement ancré dans les mémoires et les consciences collectives pour devenir un symbole de l'évolution du sport, un témoignage des années traversées et un point de repère pour les millions de femmes et d'hommes qui en suivent le parcours chaque année.

La Corse demeurait la dernière région de l'hexagone à n'avoir jamais été traversée.

Il convient de préparer l'accueil des cyclistes, des journalistes, des suiveurs du Tour, le public.

Toutes les forces vives de l'Île devront être mobilisées pour accueillir le Tour avec chaleur et professionnalisme.

La Collectivité Territoriale de Corse souhaite s'attacher les services d'un professionnel de la communication afin de maîtriser son plan de communication et d'optimiser la promotion de l'évènement.

Pour l'ensemble des lots, des contraintes strictes seront à prendre en compte pour respecter les termes de la convention signée par la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) et la société organisatrice du Tour, Amaury Sport Organisation (ASO). La convention stipule notamment que « Toute latitude est laissée à la CTC d'exploiter comme elle le souhaite, dans sa communication institutionnelle, le passage, l'accueil du Tour de France, sous-réserve de ne porter atteinte ni aux droits d'ASO et de ses partenaires, ni à la réputation et à l'image de l'épreuve ».

Les dispositions de la charte graphique devront être respectées, et seul le logo composite élaboré par ASO devra être utilisé.

Les propositions du ou des prestataires retenu(s) devront être validées par le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant.

Dans le cadre du lot N° 1 (Conception et réalisation de la campagne de communication « Tour de France » 2013), le prestataire retenu aura pour mission :

- La conception de la campagne de communication « **Tour de France 2013** »
- La réalisation des supports de communication de la campagne
- La création de la signalétique de la CTC

Dans le cadre du lot N° 2 (Impression et livraison de supports de communication, le prestataire retenu aura pour mission), le prestataire retenu aura pour mission:

- L'impression et la livraison des supports de communication qui seront distribués gratuitement par la Collectivité Territoriale de Corse à l'occasion du Tour de France 2013 ou pendant les manifestations préparatoires. En cohérence avec la campagne de communication de la Collectivité, les articles devront impérativement tenir compte des spécificités techniques imposées par la société organisatrice du Tour de France, Amaury Sport Organisation.

Dans le cadre du lot N° 3 (Fourniture, sérigraphie et livraison de matériel publicitaire), le prestataire retenu aura pour mission :

- La fourniture et la livraison du matériel publicitaire qui sera distribué gratuitement tel que, chapeaux type « borsalino » avec ruban, tour de cou - lanyard, Tee-shirt adulte et enfant, Casquette, stylos/ crayons ; Sacoques/ sacs à dos ; Porte-clés ; Gourdes.

Dans le cadre du lot N° 4 (Organisation des relations presse spécialisées, presse nationale et internationale), le prestataire retenu aura pour mission :

- L'organisation des relations presse spécialisée, nationale et internationale et l'organisation sur place des relations presse : Les actions devront s'articuler autour d'un axe de communication principal : une communication grand public et d'un axe secondaire : une communication ciblée. Le prestataire responsable des communications devra travailler dans un souci de coordination et d'harmonisation tout en considérant les actions tactiques (collaborations spéciales, presse spécialisée). Le cadrage global des actions du plan médias sera réalisé en apportant une attention particulière à leur cohérence et à leur complémentarité,
- L'assistance à l'élaboration de la stratégie médias, en collaboration la Collectivité Territoriale de Corse,
- L'élaboration d'un plan de relations presse pour le lancement et le suivi de l'événementiel.

Dans le cadre du lot N° 5 (Conseil média et achat d'espaces publicitaires dans la presse), le prestataire retenu aura pour mission :

- Elaboration d'un conseil avec media planning et une prestation d'achat d'espaces publicitaires, en vue d'assurer une campagne de publicité locale, nationale et internationale visant à structurer la communication de la Collectivité Territoriale

de Corse jusqu'à la fin des épreuves du Tour 2013 (Juillet 2013). En outre, le prestataire veillera à la coordination des actions de communications des collectivités membres du Comité Local d'Organisation.

Il est par conséquent envisagé de lancer un appel d'offres ouvert européen sous la forme d'un marché à bons de commande pour une durée de 24 mois.

Les minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés à :

Lot	Montant Minimum	Montant Maximum
Lot 1 - Conception et réalisation de la campagne de communication Tour de France 2013	10 000,00 € HT	70 000,00 € HT
Lot 2 - Impression et livraison de supports de communication	30 000,00 € HT	90 000,00 € HT
Lot 3 - Fourniture, sérigraphie et livraison de matériel publicitaire	20 000,00 € HT	80 000,00 € HT
Lot 4 - Organisation des relations presse spécialisées, presse nationale et internationale	20 000,00 € HT	80 000,00 € HT
Lot 5 - Conseil média et achat d'espaces publicitaires dans la presse	30 000,00 € HT	100 000,00 € HT

Je vous propose par conséquent de m'autoriser à signer et à exécuter le marché et tous les actes afférents à ce dossier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.